

CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Conseil économique social et environnemental régional

RELEVÉ DES AVIS

Séance plénière du
26/06/2018



sommaire

Propos introductif du président Dominique Roy	3
Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional et déclarations des différents groupes	
Compte administratif de l'exercice 2017 de la Région BFC	5
• Jean-Gabriel Schamelhout, au nom du 1 ^{er} collège	8
Budget supplémentaire 2018	9
• Jean-Pierre Mugnier, au nom de la commission Territoires-Environnement	11
• Déclaration commune de Bouchra Rezki, Champ création et diffusion artistiques, Nadhem Ben Rahma, FAGE, Élise Moreau, Ligue de l'enseignement de BFC, Manon Comacle, MRJC Bourgogne Franche-Comté, Sophie Genelot, CRAJEP BFC, Jean-Marie Vernet, CROS BFC, Corinne Molina, Champ des patrimoines, Marie-Caroline Godin, Personnalité Qualifiée	11
Contrat financier 2018-2020 entre la Région BFC et l'État	12
• Daniel François, au nom de la CGT	14
Plan d'actions Innovation-Entreprises	15
• Patrick Pereira, au nom de la CFDT	17
• Richard Béraud, au nom de la CGT	17
• Pascal Blain, au nom de FNE BFC	18
• Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC	18
Contrats de territoires 2018-2020	20
Rapport d'activité 2017 de la Région BFC	
• Joseph Battault, au nom de la CFDT	22
Échos dans les médias	23

Propos introductif de Dominique Roy, président du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Mes chers collègues,

La séance plénière de ce jour...

...nous rassemble pour :

- examiner quelques rapports soumis à notre avis par l'Exécutif régional,
- et procéder aux désignations permettant la représentation de notre assemblée dans un certain nombre d'instances et ce, conformément à leurs statuts.

En ce qui concerne les rapports de l'Exécutif, 3 d'entre eux ont trait aux **finances** de la collectivité. Ce sujet est majeur. Le compte administratif et le budget supplémentaire ont été présentés à notre assemblée qui, majoritairement, n'a pas travaillé sur le projet de budget primitif 2018 (dont l'adoption est intervenue en décembre dernier).

Je suis conscient de la difficulté de l'exercice actuel et de la nécessité de fournir à tous les éléments nécessaires à la compréhension des finances régionales, à l'appréhension des enjeux qui y sont liés.

Nous nous y attacherons à court terme - en tout état de cause en amont du débat sur les orientations budgétaires - et définirons la méthode garantissant la plus grande efficacité possible pour travailler utilement ce domaine.

Quant aux désignations, nous procéderons, en deuxième partie de séance, à l'élection des conseillers devant représenter, statutairement, le CESER dans plusieurs organismes extérieurs. Un important travail de consultation et de concertation est intervenu récemment au sein et entre les collèges afin de rendre fluide l'exercice qui nous attend aujourd'hui.

C'est l'assemblée, souveraine, qui procédera à leur élection sur la base de l'appel à candidature auquel je procéderai, organisme par organisme.

Chaque personne désignée sera ensuite destinataire d'un fonds de dossier relatif à l'organisme dans l'instance duquel elle est désignée pour siéger.

Pour chaque réunion, elle devra élaborer un compte rendu adressé au président du CESER et porté à la connaissance de l'assemblée par les moyens informatiques dont nous disposons. Je suis très attaché à ces retours de mission qui nous permettent de faire lien avec les préoccupations de ces diverses instances et qui favorisent la connaissance de notre CESER hors les murs.

Bref coup d'œil dans le rétroviseur...

Au cours des 5 premiers mois du présent mandat, nous avons vu l'installation, fin janvier, de la nouvelle assemblée qui compte une soixantaine de nouveaux membres et, fin février, l'adoption de notre règlement intérieur négocié, mettant en place la gouvernance de notre CESER.

En somme, nous arrivons au terme de **4 mois d'activité** de nos instances de travail.

Pendant cette période, nous avons accompli la mission première que nous confie la loi : celle **d'éclairer les décisions du Conseil régional** sur les politiques qu'il entend mener.

Dans le même temps, nous avons engagé le travail que je vous proposais dans mon acte de candidature : co-élaborer la réflexion sur le projet du CESER, à porter sur la mandature, mieux qu'un cadre une sorte de fil rouge de nos travaux.

Pour ce faire, un indispensable et dense programme d'information, de formation a été conduit au sein des commissions et lors de réunions plénières. Le but est clair : fournir à tous les membres de l'assemblée un égal accès à la connaissance de notre nouvelle région, des missions de la collectivité régionale, des politiques conduites.

Nous nous préparons ainsi à l'autre mission majeure dévolue au CESER régional et que je peux synthétiser ainsi :

- la mission d'**anticipation**, la **mission prospective du CESER**, riche des connaissances de ses membres, eux-mêmes ambassadeurs de l'expertise des organismes qui les ont mandatés,
- la mission de **vigie** pour percevoir les signes qui traduisent la formidable diversité des initiatives et des réflexions locales,
- la mission de **repérage des acteurs** qui agissent afin de donner à voir leur engagement et identifier ce qui peut être utilement valorisé, développé,

- le **lien à tisser avec la diversité des expressions citoyennes** pour en être la chambre d'écho,
- la **formulation de propositions concrètes, argumentées, porteuses de valeur ajoutée**, pour permettre à notre territoire régional de répondre aux problématiques et aux enjeux qui se posent à lui, à court/moyen terme.

La première étape du projet a consisté à identifier, au sein des commissions, ces problématiques et ces enjeux .

Alors, de l'impatience ?

Je l'ai bien entendue formulée par certains, tout comme j'ai entendu aussi la satisfaction d'autres devant la masse de connaissances acquises en peu de temps, le vif intérêt pour ces nouveaux sujets, voire l'attitude enthousiaste pour s'engager dans la mission du CESER.

Il y a du vrai dans chacun de ces ressentis et je comprends les points de vue des uns et des autres. J'ai tenu à les partager en rencontrant les animateurs de collège, et en réunissant les présidents de commission.

Ce que je sais, c'est que nous arrivons au terme de la première étape que nous nous étions fixé.

Et je tiens d'ores et déjà à souligner la qualité du travail conduit, l'assiduité qui a prévalu dans les commissions qui ont et auront pleinement leur rôle à jouer,

- tant dans le temps court des réponses aux sollicitations de l'Exécutif mais en sachant anticiper et en s'appuyant sur des conseillers référents, veilleurs, lanceurs d'alerte,
- que dans le temps long à travers des thèmes que vous aurez fait émerger dans le projet et, à cet égard, le travail commence en commission.

Tout cela augure du sérieux et de l'implication de notre CESER. Je m'en réjouis.

Rendez-vous par conséquent dans une semaine, le 3 juillet...

...afin de partager les contributions des différentes commissions, débattre, les enrichir, les confronter à l'expertise de Raymond Wœssner, géographe, qui interviendra au début d'après midi.

Ensuite, pendant l'été puis à la rentrée, nous poursuivrons l'exercice de co-élaboration de notre projet mais j'y reviendrai plus en détail la semaine prochaine.

Pour l'heure, abordons l'ordre du jour de notre séance, en saluant la présence du vice-président Michel Neugnot, qui nous apportera d'utiles éclairages, notamment sur les dossiers financiers.

Et je vous remercie par avance pour vos apports, le tout dans le climat de confiance et de respect mutuel qui prévaut dans notre CESER.

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional

Compte administratif de l'exercice 2017 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2017. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les ressources se sont élevées à 1 394 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 93,4 %.
- Les dépenses se sont établies à 1 392 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 92,1 %. Elles se répartissent entre :
 - la section d'investissement : 430 M€, avec un taux d'exécution de 88,8 %,
 - la section de fonctionnement : 962 M€, avec un taux d'exécution de 93,7 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 17,8 M€.
- L'encours de dette est de 634 M€ au 31 décembre 2017.
- La capacité de désendettement est de 2,75 années au 31 décembre 2017.
- La collectivité a dégagé 230,8 M€ d'épargne brute en 2017.

Avis du CESER

Le CESER tient à souligner le bon taux d'exécution du budget en 2017, puisque les dépenses prévues au budget primitif ont été réalisées à hauteur de 92,1 %. Cette bonne exécution budgétaire concourt à la mise en œuvre de la stratégie de mandat 2016-2021, notamment en matière de stratégie financière pluriannuelle. Elle est d'autant plus notable qu'elle est intervenue dans un contexte budgétaire contraint et mouvant, notamment concernant les points suivants :

- Une diminution de la dotation globale de fonctionnement (-21,3 M€).
- Une modification des compétences en matière d'action économique issue de la loi NOTRe, avec la perte de compétences des Départements conduisant la Région à renforcer ses actions.
- Le transfert de la compétence "transports scolaires et interurbains", dont le coût consolidé pour la Région reste difficile à estimer précisément en année pleine (pour mémoire, le transport régulier de voyageurs non urbains et le transport scolaire ont été respectivement transférés le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} septembre 2017).

Le CESER tient également à souligner les éléments positifs suivants :

- **L'année 2017 est marquée par une importante progression des investissements**, qui concerne les principales compétences de la Région : enseignement, transports, formation professionnelle et action économique. Cette tendance est conforme à la stratégie de mandat. En outre, elle correspond aux souhaits précédemment émis par le CESER dans ses avis budgétaires, qui engageait la collectivité à davantage investir pour développer l'activité économique.
- **Le maintien voire l'amélioration des principaux indicateurs financiers de la collectivité**, traduisent une situation financière saine ; en effet, bien que la hausse notoire des investissements ait généré une progression du recours à l'emprunt et de l'endettement, la Région garde une capacité de désendettement toujours très basse (2,75 ans). Cet indicateur s'est amélioré entre 2016 et 2017 (passant de 2,86 à 2,75 ans) du fait d'une hausse de l'épargne brute :
 - capacité de désendettement = encours de dette/épargne brute,
 - capacité de désendettement 2016 = $607/212 = 2,86$ ans,
 - capacité de désendettement 2017 = $634/230 = 2,75$ ans.

Le CESER note cependant que la capacité de désendettement devrait logiquement se dégrader dans les années à venir, compte tenu de la montée en charge des investissements prévus par la stratégie de mandat (qui prévoit une capacité de désendettement de 6 ans maximum à l'issue du mandat).

- **Une recherche d'efficience dans la gestion de la dette régionale.** La Région a en effet poursuivi en 2017 sa stratégie de gestion active de la dette qui vise à rationaliser le coût de la dette et optimiser au maximum les conditions financières des contrats en cours. Par exemple, le prêt souscrit fin 2016 auprès du groupe Caisse des dépôts offre des conditions financières particulièrement avantageuses. 38,6 M€ ont été mobilisés en 2017, représentant le solde du contrat de prêt désigné "prêt croissance verte à taux zéro" (PCV 0 %) qui est exclusivement destiné au financement de dépenses d'investissement prévues en 2016 et en 2017 en matière de rénovation des bâtiments publics, et dont les travaux réalisés doivent respecter la réglementation thermique en vigueur, porte plus précisément sur les établissements d'enseignement. Indexé sur taux fixe (à 0 %), il est assorti d'une durée d'amortissement de 20 ans.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Observations des commissions thématiques du CESER sur le CA 2017

Commission Cadre de vie-Société

La commission Cadre de vie - Société constate de faibles taux de réalisation pour la fonction 4 "santé et action sociale" (68,08 % en investissement, 46,88 % en fonctionnement). Même si les montants engagés dans ces domaines sont peu significatifs au regard d'autres volumes financiers du budget régional, la commission note que la majorité des dépenses de la fonction 4 "santé et action sociale" concerne un secteur à forts enjeux : la santé (maisons de santé mais également dispositifs en faveur des professionnels de santé tel que l'aide aux étudiants ou à la télémédecine par exemple). La commission note, par ailleurs, les éléments d'explication apportés par les services de la Région concernant ces faibles taux de réalisation qui sont très sensibles à différents facteurs : faiblesse des montants concernés, structure des dépenses (subventions), réalisation des enveloppes ouvertes en fonction de temporalités différentes selon les projets des acteurs dans les territoires. D'où le suivi qui sera exercé par la commission sur l'état d'avancement de projets territoriaux liés à la santé et à l'accès aux soins afin d'avoir une perception plus fine en s'appuyant sur des exemples de projets aboutis ou en cours.

Commission Économie-Emploi

Les crédits relatifs à la recherche et à l'innovation sont en légère baisse par rapport à 2016. Celle-ci peut s'expliquer par une homogénéisation des dispositifs entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Les crédits Feder rééquilibrent probablement cette évolution.

Commission Formation-Recherche

Concernant les dépenses d'investissement de la Formation professionnelle et apprentissage, la Commission relève un taux d'exécution de 63,78 %. Renseignements pris auprès des services du Conseil régional, ce faible taux de réalisation s'explique par une opération de restructuration et d'extension de l'atelier au CFA Vauban à Besançon qui n'a pas pu commencer car le projet fait l'objet d'une étude complémentaire prenant en compte les besoins du lycée Pâris.

Commission Mobilités-Énergie

Pas d'observation particulière.

Commission Territoires-Environnement

Pas d'observation particulière.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom du 1^{er} collège

L'acte majeur par lequel l'Exécutif régional définit chaque année les orientations et donc les actes de sa politique régionale (déclinaison de sa stratégie de mandat) au regard d'un budget est les orientations budgétaires.

Tout en ne sous-estimant pas l'avis donné par le CESER sur le compte administratif de l'année écoulée, le 1^{er} collège du CESER demande explicitement à ce que le CESER soit associé dans le processus d'élaboration des orientations budgétaires ce qui permettrait, d'une part, de s'approprier la "stratégie de mandat" et d'autre part, d'apporter ses réflexions, ses propositions au cours de la rédaction des orientations budgétaires l'année prochaine.

Avis sur le rapport 1-4 de l'Exécutif régional

Budget supplémentaire 2018

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2018 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- les nouvelles recettes représentent un montant global de 22,7 M€,
- les nouvelles dépenses (en crédits de paiement) s'élèvent à 32,6 M€,
- une reprise du résultat de clôture 2017 de 17,8 M€,
- l'emprunt d'équilibre est réduit de 7,9 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2018 relative à l'emprunt à 170 M€ (l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2018 était en effet de 178 M€),
- les Autorisations de programme (AP) augmentent de 25 M€,
- les Autorisations d'engagement (AE) sont en hausse de 25 M€.

Avis du CESER

Le CESER note qu'il s'agit d'un budget supplémentaire de faible volume, qui engendre de minimes mouvements budgétaires vis-à-vis du budget primitif 2018. Par exemple, les nouvelles dépenses (32,6 M€ de crédits de paiement) correspondent "seulement" à 2 % du total des dépenses inscrites au BP 2018 (1 513 M€). Le budget supplémentaire a en effet essentiellement vocation à reprendre les résultats de l'exercice précédent et à décrire quelques opérations nouvelles.

Un des principaux ajustements proposés concerne la formation professionnelle, et plus particulièrement **la mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**. Ce plan national a pour objectif de former et d'accompagner (sur cinq ans) un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés éloignés du marché du travail. Le PIC doit permettre de financer des parcours de formation destinés à des publics peu qualifiés et d'engager une mutation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi, en promouvant l'innovation et l'intégration des technologies digitales dans l'acquisition de compétences.

En Bourgogne-Franche-Comté, **ce plan a fait l'objet d'une convention d'amorçage entre l'État et la Région pour l'année 2018**, qui prévoit une participation financière globale de 25,7 M€ de l'État à la Région (cette participation étant conditionnée à la réalisation des engagements et sur justification des dépenses engagées et des publics cibles prévues).

Concernant le PIC, le budget supplémentaire 2018 propose les mouvements budgétaires suivants :

- Une nouvelle recette de 12,8 M€ correspondant aux deux premiers versements de la participation financière attendue de l'État, conformément aux modalités définies dans la convention d'amorçage pour l'année 2018.
- De nouvelles autorisations d'engagement de 18 M€.
- De nouveaux crédits de paiement en fonctionnement de 15,4 M€.

Le CESER regrette la différence notable entre les recettes et dépenses prévues pour le PIC, puisque ce différentiel obligera la Région à faire une avance de trésorerie pour mettre en œuvre les parcours de formation envisagés par la convention d'amorçage. Cette difficulté pourrait s'accroître dans les années à venir, compte tenu de l'importante montée en charge du PIC.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Observations des commissions thématiques du CESER sur le BS 2018

Commission Cadre de vie-Société

La commission Cadre de vie-Société note les évolutions proposées concernant la fonction 3 "culture, sport et loisirs", notamment pour la politique culturelle de la Région avec des ajustements internes en fonctionnement pour permettre le financement des dotations complémentaires de fonctionnement de l'EPCC (Établissement public de coopération culturelle) Saline royale à Arc-et-Senans et de la Cité de la voix à Vézelay. À travers ces deux exemples, la commission relève la dimension volontariste de projets culturels élargis à l'échelle du territoire régional tout en maintenant des liens avec les territoires. La commission Cadre de vie - Société observe, par ailleurs, l'absence d'engagements pluriannuels et de crédits de paiement nouveaux au budget supplémentaire 2018 pour la fonction 4 "santé et action sociale".

Commission Économie-Emploi

Pas d'observation particulière.

Commission Formation-Recherche

Concernant la fonction "formation professionnelle et apprentissage", La commission relève que les besoins de crédits nouveaux sont essentiellement liés à la mise en place sans attendre du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Le CESER avait rendu un avis sur la convention d'amorçage comportant certains points essentiels à la réussite du dispositif et dont certains sont présents dans le cadre d'élaboration État/Région (innovation pédagogique, qualité des formations...).

Commission Mobilités-Énergie

La commission Mobilités-Énergie souligne qu'il s'agit principalement d'ajustements techniques et administratifs et ne formule pas d'observation particulière.

Commission Territoires-Environnement

Pas d'observation particulière.

Déclaration de Jean-Pierre Mugnier, au nom de la commission Territoires-Environnement

En tant que président de la commission Territoires-Environnement et fortement encouragé par nos collègues Marie-Laure Schneider et Jean-Gabriel Schamelhout entre autres, il me faut vous faire partager oralement quelques observations particulières concernant le Compte administratif 2017 et le Budget supplémentaire 2018...

Ce sont des observations de forme et de méthodologie et nous aurions dû les formuler comme observations particulières de la commission Territoires-Environnement dans nos avis relatifs au Compte administratif et au Budget supplémentaire. En effet, la qualité de la méthode participe à la qualité du travail de fond... Et cela devrait nous aider à mieux vous comprendre monsieur Neugnot !

La commission Territoires-Environnement n'a pas de remarques financières sur les extraits concernant la commission Territoires-Environnement et préparés par notre chargé d'études, faute d'appropriation et de temps. Mais le débat s'est engagé sur la difficulté d'un tel exercice...

Nous notons qu'une seule demi-journée de séance plénière est consacrée à l'examen du Compte administratif et du Budget supplémentaire.

La lettre du président sur l'amélioration des modalités de notre travail sur les rapports budgétaires a été partagée et des propositions ont été formulées au Bureau du 22 juin dernier :

- Le rapporteur de la commission présent à la commission Finances (ce qui se rapproche de l'invitation des présidents à la commission Finances ce 21 juin mais non effective pour la commission Territoires-Environnement compte tenu des délais trop courts).
- Prévoir un membre de la commission Finances en immersion dans les commissions saisies sur leurs champs de compétence...
- Pour les orientations budgétaires, prévoir une commission en amont voire toutes commissions réunies...

Nous savons que ces observations sont prises en considération par le Bureau.

Et ainsi tout est dit monsieur le Président...

Déclaration commune de Bouchra Rezki, Champ création et diffusion artistiques | Nadhem Ben Rahma, FAGE | Élise Moreau, Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté | Manon Comacle, MRJC Bourgogne Franche-Comté | Sophie Genelot, CRAJEP BFC | Jean Marie Vernet, CROS BFC | Corinne Molina, Champ des patrimoines | Marie-Caroline Godin, Personnalité Qualifiée

Même si on ne peut que féliciter le Conseil régional pour son engagement pour la vie associative, nous nous interrogeons dans le cadre du Budget supplémentaire sur la non prise en compte de la fin de contrats aidés et du fait qu'aucune enveloppe budgétaire supplémentaire n'ait été prévue pour les emplois associatifs, alors même que les impacts de la suppression de ce dispositif par l'État se sont fait sentir principalement en 2018.

La fin des contrats aidés, le retour de la semaine à quatre jours pour l'enseignement primaire, la réforme de la formation professionnelle et surtout la non prise en compte du poids économique de certains secteurs qui représentent une part non négligeable des emplois en région sont autant de sujets qui nécessitent une réflexion et une étude plus approfondie de la situation en Bourgogne-Franche-Comté. Sans vouloir une région "de régulation", il s'agit de réfléchir et de contribuer de manière concertée et "utile" pour répondre à une vraie crise de l'emploi associatif dans les domaines de la culture, du sport, du patrimoine, de l'Éducation Populaire, de la jeunesse...

Comment le CESER peut-il contribuer à une meilleure identification des besoins "emploi formation" de ces secteurs ? Comment peut-il se faire l'écho de ces secteurs par le prisme économique ?

Avis sur le rapport 1-5 de l'Exécutif régional

Contrat financier 2018-2020 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques 2018/2022 prévoit que les collectivités locales participent à l'effort de réduction des dépenses publiques en limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement (+ 1,2 % par an) et en améliorant leurs besoins de financement. Ces dispositions concernent 322 collectivités locales en France et elles se concrétisent par la signature d'un contrat financier avec l'État.

Le rapport 1-5 pour l'assemblée plénière du Conseil régional précise les modalités du contrat envisagé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État, et qui porte sur les exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020. Ce contrat financier prévoit :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an,
- un objectif d'amélioration du besoin de financement de 3 M€ en 2018, 10 M€ en 2019 et 10 M€ en 2020.

La Région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas concernée par l'amélioration de sa capacité de désendettement, compte tenu de son niveau actuel (2,8 ans) qui est très largement inférieur au plafond prévu par la loi (9 ans). À cet égard, le contrat rappelle que d'ici la fin du mandat, l'objectif de la Région est de ne pas dépasser le seuil de 6 années pour la capacité de désendettement.

Avis du CESER

Le CESER est particulièrement interrogatif sur les modalités d'élaboration de ce contrat financier :

- Ce contrat doit être signé avant le 30 juin 2018 pour une application dès l'exercice budgétaire 2018 ; or, le Conseil régional a adopté son budget primitif 2018 en décembre 2017, date à laquelle les conditions "contractuelles" édictées par l'État n'étaient donc pas connues.
- La base de référence 2017 des dépenses réelles de fonctionnement a dû faire l'objet de multiples retraitements et arbitrages avec les services régionaux de l'État, rendant cet exercice particulièrement complexe voire périlleux. Par exemple, le CESER estime qu'il est particulièrement difficile d'évaluer précisément, à ce stade, le coût consolidé en année pleine du transfert de la compétence "transports scolaires et interurbains" (pour mémoire, le transport régulier de voyageurs non urbain et le transport scolaire ont été respectivement transférés le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} septembre 2017) même si le contrat prévoit bien que les dépenses liées à cette nouvelle compétence feront l'objet d'un retraitement.

Le CESER déplore que ces contrats financiers se déploient de manière indifférenciée selon les collectivités. En l'occurrence, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déjà fait de multiples efforts pour contenir ses dépenses de fonctionnement. La limitation des dépenses (+1,2 % par an) apparaît difficilement acceptable pour une collectivité s'étant déjà engagée, de sa propre initiative, dans une gestion rigoureuse visant à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Les dispositions du contrat financier sont d'autant plus contestables que plusieurs réformes récentes ont abouti soit à une diminution des ressources des collectivités (ex : baisse de la DGF), soit à une augmentation des dépenses de fonctionnement (ex : transfert de compétences impliquant de nouvelles dépenses), ce qui est notamment le cas de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le CESER craint que les dispositions de ce contrat financier aboutissent à ce que la Région se recentre exclusivement sur ses compétences obligatoires, délaissant progressivement ses autres interventions. Il estime que l'action de la Région ne se résume pas à une somme de compétences définies par la loi, mais qu'elle renvoie également à des responsabilités à assumer pour le développement régional et l'équité territoriale. Par exemple, les interventions de la Région en matière de santé sont déterminantes pour maintenir un accès aux soins dans les territoires

ruraux. Par ailleurs, il serait regrettable que l'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement empêche la Région de développer des programmes d'actions ciblées, comme par exemple pour faire face à des difficultés économiques, sociales ou environnementales exceptionnelles.

Le CESER, malgré les inquiétudes et les interrogations, prend acte de la signature de ce contrat par la Région et comprend la nécessité de minimiser les pénalités financières que la collectivité encourrait s'il elle ne respectait pas les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement. En effet, le non-respect du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement déclenchera une pénalité sous forme de "reprise financière" équivalente à 75 % de l'écart constaté entre les dépenses réalisées et le montant constaté, pour les collectivités ayant signé ce contrat, et de 100 % pour les collectivités ne l'ayant pas signé.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité (1 contre).

Déclaration de Daniel François, au nom de la CGT

La CGT s'interroge sur les conséquences de ce contrat financier et particulièrement sur l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à 1,2 %. Cet objectif est établi par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2017 qui serviront de référence pour les trois années à venir.

Or, le budget 2017 est un budget extrêmement vertueux, peut-être même trop à notre goût.

C'est pourquoi nous craignons que ce contrat financier conduise notre région vers une véritable politique d'austérité qui aurait des conséquences néfastes dans bien des domaines.

Comme l'avis de la commission le pointe, l'accès aux services de santé dans les territoires ruraux nécessite des interventions de la Région, et il ne faudrait surtout pas que celles-ci soient rognées par des politiques d'austérité.

Il nous semble donc que ce contrat fasse planer trop d'incertitudes et de contraintes sur les budgets des prochaines années. Les marges de manœuvre de notre région vont être très réduites et peuvent avoir pour conséquence de pousser le Conseil régional, et aussi d'autres collectivités territoriales, à une simple gestion dans les domaines où la collectivité a des compétences obligatoires.

Sans marges de manœuvre financières, il n'y aura plus de politique régionale et nous craignons que la décentralisation soit ainsi fortement mise à mal.

Bien qu'il n'aille peut-être pas assez loin dans l'analyse des conséquences de ce contrat, l'avis de la commission reprend en grande partie nos inquiétudes.

C'est pourquoi nous voterons cet avis.

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional

Plan d'actions Innovation-Entreprises

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le plan d'actions Innovation-Entreprises a pour objet de structurer et de décrire les actions à destination des entreprises dans le domaine de l'innovation. Ce plan s'inscrit dans le cadre du SRDEII. Il a été élaboré en cohérence avec les deux stratégies régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) Bourgogne et Franche-Comté.

Ce plan s'articule en trois parties :

- sensibilisation : développer l'esprit d'innovation, diffuser la culture d'innovation,
- accompagnement : accompagner les entreprises à prendre des risques en améliorant les instruments d'ingénierie financière,
- attractivité : améliorer l'attractivité européenne et internationale de la région et de ses entreprises.

Douze fiches-actions déclinent ces trois axes.

Ce plan s'adresse à tous types d'entreprises, y compris les PME et les TPE, qui constituent d'ailleurs l'essentiel du tissu économique de la région Bourgogne-Franche-Comté et qui ont le plus besoin d'être accompagnées.

Avis du CESER

Malgré son intitulé ("Innovation-Entreprises"), l'innovation est entendue ici au sens large : technologie, modèle économique, social, marketing, design... Le CESER se félicite de cette approche. C'est un point sur lequel il a plusieurs fois insisté dans ses avis précédents. L'innovation est en effet souvent appréhendée en termes uniquement technologiques. Or, elle peut prendre des formes très différentes : innovation de produits, de services, de procédés, innovations marketing, managériales, sociales... Les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement) ne bénéficient cependant pas d'un égal développement, alors que l'on ne peut faire abstraction de cette thématique, qui fait partie intégrante de l'économie sous toutes ses formes.

Le CESER apprécie la préoccupation de la Région d'intéresser et d'associer aux processus d'innovation l'ensemble des acteurs concernés dans les territoires et la volonté de voir plus large, avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est.

L'élaboration d'une cartographie des acteurs régionaux de l'innovation est intéressante. Dans un paysage réputé complexe, elle permet de mieux identifier les dispositifs existants. Mais attention de ne pas multiplier les structures entre ces acteurs de terrain.

Le CESER souligne avec intérêt la référence faite à l'Europe et la volonté de partenariat interrégional et transfrontalier, mais s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de ces développements essentiels.

La Région se préoccupe de la question numérique via un schéma, en cours d'élaboration. Le CESER sera attentif à ce que les éléments contenus dans ce document soient cohérents avec le présent plan.

Il en va de même pour les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) en cours d'actualisation. À ce moment de conjonction des calendriers du plan d'actions Innovation-Entreprises et du SRESRI, le CESER tient à rappeler :

- que le premier bénéficiaire des avancées de la recherche en région doit être l'économie régionale via le rayonnement, la création d'activités et le renforcement de l'innovation dans les PME et TPE,
- que la construction de projets partenariaux liant, tant en recherche qu'en formation, acteurs socioprofessionnels et acteurs académiques est déterminante pour progresser ; à ce titre, le CESER interroge sur le bilan des pôles de compétitivité et sur sa prise en compte pour l'élaboration de ce plan.

Pour favoriser l'innovation en entreprise, le CESER souligne l'intérêt de valoriser les thèses CIFRE, dans les aides apportées par la Région aux doctorants. Par ces Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE (1)), les doctorants effectuent leur thèse dans une entreprise dont ils sont salariés sous la direction d'un laboratoire de recherche académique. Ce dispositif est un excellent exemple d'actions à développer pour favoriser les liens directs entre acteurs de la recherche et acteurs socio-économiques.

Le CESER a pris note des différents degrés de maturité des fiches-actions développées dans le document. Nous relevons néanmoins la place modeste accordée à la formation [fiche 9]. Sur ce point, le plan s'appuie, en particulier, sur le Programme d'investissement d'avenir (PIA) 3 régionalisé, dont l'un des volets cible "l'ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes (2)". À cet égard, le CESER Bourgogne-Franche-Comté observait, dans son avis sur ce dispositif : "Le CESER regrette le retard pris sur le volet "Ingénierie de formation professionnelle et d'offres d'accompagnements innovantes".

Plus largement, le CESER regrette que la place donnée au volet formation de ce plan reste réduite et rappelle, sans développer ici ses différentes contributions sur ces enjeux, que favoriser l'innovation, c'est repenser le système de formation. L'innovation a besoin :

- d'esprits qui soient façonnés très tôt par un apprentissage lui-même innovant,
- que soient formés autrement des cadres moteurs de l'activité économique.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

(1) Depuis 1981, le ministère chargé de la Recherche finance les CIFRE dans le double objectif de placer les doctorants dans des conditions d'emploi scientifique et de favoriser les collaborations de recherche entre le milieu académique et les entreprises. Il s'agit de préparer des cadres de haut niveau, qui irrigueront les entreprises pour des fonctions de chercheur, mais aussi de manager, aguerris à la recherche fondamentale et partenariale, ainsi qu'au contexte international, indissociable du processus de recherche.

(2) Tapie Patrice (rapporteur), *Avis sur le rapport 2-1 – PIA3 régionalisé*, CESER Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2017.

Déclaration de Patrick Pereira, au nom de la CFDT

Si la CFDT approuve dans la globalité l'avis sur le rapport consacré au plan d'actions Innovation-Entreprises et le votera, son intervention portera principalement sur 3 points :

- L'innovation dans le cadre d'un développement durable.
- L'économie de la qualité.
- La formation où contrairement à l'avis, nous ne pensons pas que le façonnage très tôt des esprits soit un gage de réussite.

Mais avant d'aborder ces sujets mettons-nous d'accord sur ce qu'est, ou n'est pas, l'innovation. L'innovation n'est pas l'invention, si l'invention consiste à créer un produit, un service ou un concept nouveau, l'innovation concerne la diffusion de cette nouveauté mais aussi la mise en synergie des coopérations horizontales, car innover c'est aussi transformer un mode d'organisation d'entreprise et faire évoluer les compétences.

Cette conception de l'innovation renvoie à un processus transversal, qui comporte des dimensions sociales, économiques, technologiques et environnementales.

Alors comment ne pas opposer innovation et développement durable ? Mais au contraire les réconcilier en prenant en compte les évolutions radicales des consommateurs et des usagers de toutes sortes tout en préservant notre planète et aussi notre santé par un développement responsable ?

L'innovation du futur devra être aussi citoyenne dans sa conception et son développement, c'est en cela qu'elle ralliera le développement durable.

Alors quelles perspectives pour notre région ? Et comment ne pas parler d'innovation sans évoquer l'industrie du futur et l'économie de la qualité ? Cette dernière constitue une réelle opportunité, à condition d'y investir plus massivement et de se positionner sur des produits à forte valeur ajoutée, sur lesquels nous pourrions être compétitifs. Tout cela suppose des logiques d'investissement encourageant l'innovation, la formation et la montée en compétences des salariés.

En termes de formations, nous sommes confrontés à 2 modèles qui doivent être, bien sûr, complémentaires : la formation initiale et la formation continue tout au long de la vie.

En termes d'innovation, l'entreprise est confrontée quotidiennement aux transitions technologiques, économiques, sociétales et doit sans cesse s'adapter. Soit elle va chercher à l'extérieur ce qu'elle a besoin, notamment auprès des différentes écoles, soit elle investit dans son capital humain en privilégiant les montées en compétence de tous ces salariés et en fixant durablement leur personnel dans l'entreprise.

Le mode managérial doit aussi être questionné, on ne peut pas innover sans transgresser les règles : les entreprises innovantes sont celles qui permettent la transgression des règles et la prise de risque. Les certitudes ne permettent pas d'apprendre, elles conditionnent les individus et ne libèrent pas les potentiels.

Le socle fondateur de l'innovation repose sur de la coopération transversale en lien avec l'enrichissement des connaissances et des compétences propres à l'entreprise et en continu.

De même il faut réinterroger l'organisation hors des murs de l'entreprise sur cette question de la formation continue en lien avec la formation initiale pour un apprentissage des coopérations, qui reste à inventer, l'apprentissage du "savoir être" autant que du "savoir-faire", à ce titre la région a un levier important à actionner.

Un autre enjeu pour la région est aussi d'ancrer les activités productives sur son territoire. Favoriser un écosystème territorialisé, alliant proximité géographique, complémentarité d'activités et confiance.

Enfin, si le nombre d'emplois créés et l'évolution du nombre d'entreprises innovantes en région sont des indicateurs d'impact en termes d'évaluation, il nous semble que la montée en compétence aurait pu faire partie des critères retenus.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Le 21 juin dernier, l'entreprise SELNI de Nevers a fermé ses portes supprimant 74 emplois. À l'échelle du département de la Nièvre, SELNI devait être dans les vingt plus grosses sociétés en terme d'emplois.

Nous ne nous attarderons pas longuement sur cette entreprise, par ailleurs propriétaire également de l'entreprise ÉOLANE à Montceau-les-Mines qui devrait fermer en 2020, déjà évoquée lors d'une précédente intervention mais permettez moi ce rappel :

En 2014, suite à la mise au point par le service R&D de cette entreprise de l'adaptabilité du moteur BLDC, de grandes perspectives sont annoncées pour le développement des productions. La BPI et le Conseil régional de Bourgogne - entre autres - soutiennent à hauteur de 2 155 000 € SELNI qui se lance dans des investissements en... Turquie (transfert de la fabrication du fameux moteur) et, plus proche de nous, dans les Ardennes, l'Indre-et-Loire, la Savoie. L'usine turque est aujourd'hui placée sous scellé, en Savoie l'activité est arrêtée, en Indre-et-Loire l'entreprise doit 200 000 € à l'Urssaf après avoir perçu des aides financières dans l'ensemble de ces territoires !

Ainsi, non seulement beaucoup de projets ne débouchent pas sur la création d'emplois (la mesure 6 du plan d'actions Innovation-Entreprises nous le dit) mais il semblerait qu'ils peuvent en détruire.

Dès lors, s'il est plus que temps, comme le souligne l'avis, de mettre en place une évaluation des actions entreprises, l'exemple de SELNI ne nous incite pas à faire confiance à un comité thématique qui serait à la fois maître d'œuvre du plan d'actions et son propre évaluateur définissant ses indicateurs.

D'autant que les auteurs du document semblent se contenter de formules à l'emporte-pièces. Le rapport de France Stratégie de 2017 indique que *"les résultats obtenus mettent en évidence un effet de levier (...). L'appartenance aux pôles a été bénéfique aux activités de recherche et développement des petites et moyennes entreprises (PME)"*. Souvent réclamés par les membres de cette assemblée, la Région ne nous a jamais communiqué le moindre bilan de ces pôles !... De là à imaginer une commission d'évaluation issue de notre instance...

L'avis, une nouvelle fois, souligne la place modeste accordée à la formation dans ce document. Je ne reprendrai pas ici la déclaration de notre groupe du 23 juin 2015 sur **"les conditions d'une politique régionale de l'innovation"** bien qu'elle soit encore d'actualité même s'il est vrai que la réforme de la formation professionnelle, la réforme du code du travail, ne laissent aujourd'hui aux salariés que peu d'espace pour s'émanciper au travail.

Permettez-moi tout de même, la répétition fixant la notion, de rappeler que face aux risques de perte de qualifications induits par l'innovation, les syndicats allemands IG Metall et DGB, ont obtenu des garde-fous notamment en matière de formation à tous les niveaux, de l'ouvrier à l'ingénieur. Une telle prise en compte s'avérerait d'autant plus importante pour notre région que celle-ci se situe dans la moyenne basse en terme d'emplois dans la recherche, de dépense intérieure de recherche et développement ou du dépôt de brevets, région où *"le niveau de qualification de la population active est faible"*. Mais il est vrai que la préférence régionale semble aller vers le financement de la formation au *lean management* organisée par l'UIMM à destination des PME/PMI (je vous renvoie à notre intervention de novembre 2017).

Souhaitant ne pas être trop long et terminer sur une note positive, nous retiendrons que le chapitre *"développement de la culture de l'innovation sous toutes ses formes"* rejoint les propositions formulées dans les précédents avis des CESER.

Malgré tout, pour un néophyte il semble difficile de s'y retrouver tant nos politiques se complaisent à multiplier les structures qui ont toutes pour vocation d'être des lieux d'échanges et de partage qu'elles s'appellent "Village by CA" (en fait un concept à l'initiative du Crédit Agricole élaboré en 2014), hôtels d'entreprises, incubateurs... nous devons sûrement en oublier et qui s'inscrivent dans la *Frenchtech*, la *Healthtech*, la *Foodtech*, la *Deeptech*... au diable la Francophonie !

La CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de la FNE BFC

Tous dans le même bateau !

L'innovation constitue l'un des principaux leviers de croissance économique pour les entreprises. Mais elle peut aussi ouvrir la perspective d'un monde plus désirable, plus durable, avec la prise en compte des dimensions sociale et environnementale et chacun s'accorde sur le fait que l'innovation peut être forte aussi dans ces domaines. Si l'action publique doit accompagner les entreprises dans cette démarche afin de minimiser leur prise de risque et permettre de passer de l'innovation au marché créateur d'emploi, le plan d'actions porté par la Région doit ouvrir un horizon clair aux chefs d'entreprises et intégrer de manière beaucoup plus explicite les trois piliers du développement durable.

Généraliser l'éco-conditionnalité à toutes les aides de la Région

La Région a la responsabilité de montrer cet horizon en précisant comment son accompagnement est intimement lié à un ensemble de conditions tant sociales qu'environnementales, et pas seulement dans le secteur de la rénovation du logement. Peut-on imaginer de voir encore longtemps perdurer ce cloisonnement des politiques publiques où, d'un côté, on se préoccupe de limiter la dégradation de l'environnement, le réchauffement climatique et le recul constant de la biodiversité et de l'autre on continuerait *as usual* à soutenir des projets économiques extrêmement prédateurs d'espaces et de ressources non renouvelables ?

De nouveaux indicateurs pour une évaluation globale

Dans le volet "évaluation" de ce plan d'actions Innovation-Entreprises, il est prévu de construire des indicateurs de suivi globaux et d'évaluation de l'impact de chaque action. Je forme le vœu que des indicateurs spécifiques aux aspects sociaux et environnementaux viennent enrichir les traditionnels repères spécifiquement économiques.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

- Comme le note l'avis, ce plan Innovation présente des évolutions sur différents points d'observation formulés par le CESER lors de l'élaboration du SRDEII.

Cependant, le texte et l'analyse stratégique restent encore convenus et parfois restrictif : limiter à la biologie et la physique la reconnaissance internationale de la recherche académique en est un exemple.

- Dans ce plan Innovation, l'attente est clairement exprimée vis-à-vis des établissements d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI), notamment par la place donnée à l'I-site BFC.

La labellisation I-site est la reconnaissance du partenariat entre les établissements ESRI, les établissements hospitalo-universitaires, les organismes de recherche, les acteurs socio-économiques et les collectivités, elle est présentée comme une opération bénéficiant à ces différents acteurs mais aussi à la société civile et aux territoires.

On mesure tous les enjeux de sa pérennisation à l'issue de la période probatoire, pérennisation dont les conditions ont été récemment bien précisées par l'État. Je rappelle que la commission Formation-Recherche du CESER, dans sa contribution au Sraddet, s'est exprimée sur les répercussions délétères qu'aurait la non pérennisation de l'I-site, effets non seulement pour les sites qui accueillent les activités ESRI mais pour la Bourgogne-Franche-Comté dans sa globalité.

L'i-site doit avoir un effet d'entraînement notamment en créant les conditions favorables à un **contact direct** entre les structures de recherche et les entreprises. Le CESER s'est souvent exprimé sur cette exigence de partenariat direct. L'avis, à juste raison, souligne, à ce titre, l'intérêt de promouvoir les thèses CIFRE et suggère que la Région favorise la mise en place de dispositifs qui s'y apparentent.

- Enfin, il était important que l'avis mette l'accent sur le volet formation insuffisamment présent dans ce plan innovation, alors qu'il est essentiel pour répondre aux objectifs fixés. Former des esprits en capacité d'innovation c'est déjà former des esprits par une démarche d'apprentissage elle-même innovante, ne pas se limiter à former à des métiers mais former à des métiers à inventer.

Ce qui rejoint un sujet souvent évoqué en commission Formation-Recherche, celui de **l'innovation pédagogique** qui ne se limite pas à l'introduction d'outils numériques. Il serait pertinent que la BFC se mobilise pour répondre à l'appel à projets "territoire d'innovation pédagogique" inscrit dans le Grand plan d'investissement, elle peut pour cela s'appuyer sur l'expérience de plusieurs cursus déjà labellisés par le PIA comme formations innovantes.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional

Contrats de territoires 2018-2020

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les contrats de territoire constituent l'un des principaux outils opérationnels de la politique territoriale d'aménagement du territoire. La nouvelle politique territoriale de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été redéfinie en juin 2017. Elle est marquée par la volonté de faire converger les politiques territoriales des deux anciennes Régions.

Les 4 enjeux retenus pour cette contractualisation 2018-2020 sont les suivants :

- **L'accueil** de nouveaux actifs et de population et le renforcement de **l'attractivité**.
- La **transition énergétique** territoriale.
- Le renforcement du maillage des pôles (**villes et bourgs-centre**) et leurs centralités.
- La gestion économe de l'espace et la **lutte contre l'étalement urbain**.

Pour mémoire, la Région consacre 90 M€ (dont 10 M€ pour l'ingénierie locale) sur trois ans à ces "contrats de territoire". La répartition de cette enveloppe ne s'est pas faite sur le seul critère démographique : il a été tenu compte des fragilités, du déficit d'image et des handicaps de certains territoires.

Le rapport présente les 7 contrats suivants (+ enveloppes financières régionales maximales) :

- le PETR (1) du **Pays Val de Loire Nivernais**, 5 269 091 €,
- le PETR **Charolais-Brionnais**, 2 523 240 €,
- l'Association du **Pays Beaunois**, 2 099 500 €,
- le PETR du **Nivernais Morvan**, 1 932 868 €,
- le Syndicat mixte de la **Bresse bourguignonne**, 1 750 000 €,
- la Communauté de communes du **Pays Châtillonnais**, 840 000 €,
- le PETR **Val de Saône Vingeanne**, 716 530 €.

Soit un total de **15 131 229 €** d'engagement maximal de la Région sur la période 2018-2020.

Tous ces contrats visent l'enjeu thématique "**accueil/attractivité**" de leur territoire excepté pour le PETR de la Bresse bourguignonne engagé dans la **thématique "transition énergétique"**.

Avis du CESER

Ayant pris connaissance des documents, le CESER propose ses propres remarques et préconisations :

- **L'évaluation** des effets effectifs de la politique territoriale régionale sur le développement des territoires doit être impérativement mise en œuvre.
- Mise en action de nouvelles formes de **gouvernance démocratique participative** associant les citoyens aux stratégies de développement local des 35 territoires concernés qu'il s'agisse des Conseils de développement dont il conviendrait d'animer plus sûrement la dynamique ou d'autres formes de participation citoyenne plus innovantes (ex : villages du futur, expérience de formation-action menée avec la population à Poncey-lès-Athée).
- Importance de rapprocher les stratégies locales des **besoins fondamentaux des populations** avec l'appui de la Région en identifiant les axes et les leviers les plus importants pour aller au-delà de l'enjeu très général de l'accueil-attractivité et de projets qui manquent d'ambition...
- La Région doit être un des éléments-clés pour aider les territoires à identifier localement les **enjeux prospectifs** en anticipant sur les évolutions en cours de la société : métiers du futur, filières innovantes...
- Affirmer la définition d'une **politique territoriale post-2020** qui privilégie une politique locale **stratégique** (définir sa propre stratégie, identifier les projets afférent dans cette priorité) et non plus uniquement **tactique** (adapter les projets aux effets d'aubaine des leviers financiers dont le territoire peut bénéficier) et ce en lien avec le SRADDET.

(1) Pôle d'équilibre territorial et rural.

- Souligner encore une fois l'importance des formes innovantes **d'ingénierie territoriale** au bénéfice des territoires les moins actuellement pourvus en ressources humaines et techniques.

Sur nombre de ces questions, le CESER peut renvoyer à ses avis :

- **L'innovation démocratique en BFC** d'octobre 2016.
- **Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?** d'octobre 2017.
- et **Repenser la dépense publique locale** de novembre 2017.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur le rapport d'activité 2017 de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La délégation CFDT s'étonne de l'absence d'expression du CESER sur le bilan d'activité du Conseil régional. Belle occasion manquée de jeter un regard global sur cette activité. Enfin, ce peut être une forme d'évaluation.

Ce rapport mériterait une lecture globale car pour l'instant c'est une longue liste d'actions cloisonnées. Mais on ne présente pas le sens et la dynamique qui ont présidé à ces actions. Souhaitons d'ailleurs que sens et dynamiques soient présents.

La CFDT retient un seul chapitre : celui qui concerne les 10 rencontres territoriales emploi, économie, formation. Il s'agissait "d'optimiser les conditions d'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ; d'agir pour l'orientation des jeunes ; pour l'adéquation des formations aux besoins des entreprises". Ces rencontres sont issues des travaux qui ont suivi la Conférence Sociale. Les partenaires sociaux sont parties prenantes.

Pour la CFDT, ce projet doit correspondre à la mise en place du dialogue social territorial, à une mobilisation des acteurs autour d'un projet sur un territoire. Bref, ce que préconisait le CESER dans son avis sur "l'innovation démocratique". Autant de raisons de valoriser, analyser, évaluer ces actions et leurs suites.

Mais l'absence de bilan, les 10 lignes sur les 119 pages du rapport nous interrogent. La démocratie et en particulier la démocratie sociale méritent mieux que cela.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ > CESER

Budget : « Le ramage doit ressembler au plumage »

La Bourgogne-Franche-Comté va re-parler argent. A travers trois rapports principaux, examinés jeudi et vendredi par le Conseil régional et sur lesquels le Conseil économique, social et environnemental (CESER) a rendu des hier ses verdicts. Le plus sensible au plan politique, c'est le compte administratif car il permet de vérifier si les engagements pris par la majorité pour l'exercice 2017 ont été tenus. Il faut « vérifier si le ramage ressemble au plumage », a résumé le 1^{er} vice-président PS Michel Neugnot, oubliant au passage l'acception populaire du verbe « plumer ». Autres dossiers majeurs, le budget supplémentaire 2018 de la Région et, surtout, la contractualisation financière avec l'Etat jusqu'en 2020. Sévère à propos de la convention ferroviaire voici peu, le CESER s'est montré plus compréhensif cette fois. Ses avis conciliants ont été votés à l'unanimité. Sans doute grâce à une pédagogie plus adaptée de l'exécutif et à un meilleur dialogue, selon Michel Neugnot et Dominique Roy, le président de l'instance socioprofessionnelle. Grand architecte de ces budgets régionaux, le premier s'est félicité

de la qualité de la « réunion blanche qui s'est tenue » en amont entre les deux assemblées. Sans doute les initiatives des finances publiques de la Région y ont-elles convaincu les profanes du CESER.

La droite fourbit ses armes

Avec des taux d'exécution 2017 de 83,8% en investissement et de 93,8% en fonctionnement, Michel Neugnot considère que la Bourgogne-Franche-Comté se situe parmi les meilleurs élèves. Les deux attaques préparées par le groupe de la droite et du centre pour cette fin de semaine ne l'inquiètent guère. L'une concerne les recettes attendues des cartes grises, moins élevées qu'annoncé. La faute au logiciel mis en place par l'Etat dans le cadre de la dématérialisation et du traitement en ligne des procédures qui a entraîné un retard des versements bientôt corrigé, a-t-il expliqué. Autre grief de LR et de l'UDI : la Région a perçu 143,5 M€ de compensations financières pour les transferts des transports scolaires et périscolaires et n'a dépensé que 129,2 M€. « Il n'y a pas de cagnotte », a plaisanté le vice-président, soulignant qu'il ne s'agit

pas d'une année pleine, qu'il avait fallu tenir compte de situations et de calendriers différents selon les départements et qu'en 2018, tout sera à l'équilibre avec 183,6 M€ en dépenses et 184,2 M€ en recettes. Il n'est pas sûr que la justification de ces 14,3 M€ d'écart apaise les automobilistes comtois qui suspectent la Région « d'en mettre de côté » sur leur dos.

La grève de la SNCF n'impactera pas la Région cette année, les pénalités prévues par la convention compensant les 15 % de pertes subies. Mais attention, si les évolutions du trafic ferroviaire et de la fréquentation ne renouent pas rapidement avec les trajectoires positives antérieures, il pourrait en aller autrement en 2019. La facture pourrait alors s'aggraver. Enfin, la Région contractualisera bien avec l'Etat malgré la fameuse barre de 1,2 % de hausse des dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser sous peine de sanction. Un choix « pragmatique » face au piège gouvernemental, qui facilitera les négociations ultérieures et limitera (un peu) les pénalités s'il faut malgré tout franchir ce seuil, a plaidé Michel Neugnot.

Jean-Pierre TENOUX



Michel Neugnot : « Pas de cagnotte cachée. » Photo Lionel VADAM

CONSEIL RÉGIONAL ■ La session de Bourgogne-Franche-Comté se déroulera aujourd'hui et demain, à Dijon

Pourquoi la Région signera le pacte financier avec l'État

La loi du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques prévoit que les collectivités locales participent à l'effort de réduction des dépenses publiques en limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an.

Le texte a provoqué un tollé. Nombre de collectivités refusent de signer ce pacte avec l'État, alors que la date butoir est fixée au 30 juin. Le 20 juin dernier, Régions de France a tenté un dernier coup de force, pour demander à l'État de revenir sur cette décision. En vain.

Aujourd'hui, Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, fait partie des élus qui ont annoncé qu'ils signeraient. « Nous avons obtenu qu'un certain nombre de thèmes soient exclus du pacte avec l'État », justifie l'élue. « L'impact du transfert aux régions des transports scolaires et interurbains ; l'augmentation des dépenses issues de la gestion des fonds européens ; l'impact du PIC (plan d'investissement) sur les compétences ; les dépenses issues du transfert des trains d'équilibre du terri-



MARIE-GUITE DUFAY. « Pour moi, la priorité, c'est de tenir mes engagements de campagne. »
PHOTO FRED IONION

toire. » Autres arguments : la présidente du Conseil régional estime que la signature est la seule solution pour qui veut poursuivre la négociation avec l'État, notamment en cas de dépassement des objectifs fixés. Elle rappelle, enfin, qu'en cas de dépassement des objectifs les pénalités appliquées seront minorées pour les collectivités signataires.

Il n'empêche : ce pacte financier sera un des sujets sur lesquels l'opposition l'attaquera, lors de la session plénière aujourd'hui et demain, en s'ap-

puvant notamment sur l'avis du Conseil économique, social et environnemental Bourgogne Franche-Comté (Ceser). Les membres du Ceser, réunis mardi en plénière, estiment que, face aux nouvelles économies demandées, le risque est grand de voir la région se recentrer « exclusivement sur ses compétences obligatoires ».

Marie-Guite Dufay, lors d'une conférence de presse organisée hier, s'en défend. « Nous ferons tout pour rester dans la limite de 1,2 % » mais, dès 2019,

elle n'exclut pas de dépasser ce seuil « choisis de manière aléatoire ». « Pour moi, la priorité, c'est de tenir mes engagements de campagne », dit-elle. La mise en place du service public de l'efficacité énergétique, par lequel la Région va financer (outre des diagnostics énergétiques) les travaux dans les logements des foyers les plus précaires, en fait partie. Elle devrait être votée en session cette semaine – même si c'est potentiellement « un gouffre financier ».

Alexandra Carcivito

➔ AUTRES DOSSIERS

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE. Le BP qui sera soumis au vote s'élève à 32,6 millions d'euros. Principal dossier : la mise en œuvre du plan d'investissement compétences (PIC). La région figure parmi les mieux dotées en France (au regard du nombre d'habitants) : 495 millions d'euros sur cinq ans pour former davantage de demandeurs d'emploi.

CONTRATS DE TERRITOIRE. Au total, la région signera 35 contrats de territoires, dont les sept premiers seront présentés lors de cette session. Ils concernent, dans la Nièvre, le Val de Loire-Nivernais et le Nivernais-Morvan. Parmi leurs priorités : la reconquête des bourgs centres et le développement touristique.

TRANSPORTS SCOLAIRES. La région, qui a récupéré ici une compétence jusqu'alors détenues par les départements, accédera à la demande de toutes les collectivités souhaitant revenir à une semaine de quatre jours au plus tard le 1^{er} janvier 2019. Ce n'était pas le cas jusqu'alors – pour des raisons de coûts. Grâce à la concertation avec les parents d'élèves, le surcoût a été ramené à 300.000 €, contre 800.000 € si les horaires de cours n'avaient pas été réaménagés pour optimiser le circuit de ramassage. « La négociation a été difficile dans le Doubs, dans le Jura et en quelques points dans la Nièvre », précise la présidente de région.

PLAN D' ACTIONS INNOVATION-ENTREPRISES. Les élus devraient voter la mise en place de nouvelles actions, notamment un nouveau dispositif de labellisation des pépinières à « haute valeur ajoutée » (dont les lauréats seront désignés à l'automne).

■ Défiance

Même si elle signera le pacte financier avec l'État, Marie-Guite Dufay ne cache pas son désaccord sur la méthode adoptée par le gouvernement pour imposer des économies. Une méthode qui tourne le dos à l'histoire de la décentralisation et au principe de libre administration des collectivités locales. Une méthode qui crée de la « défiance » vis-à-vis du gouvernement. Une méthode qui crée, enfin, un sentiment d'injustice : « Nous sommes traités comme les collectivités qui n'ont jamais fait d'efforts alors qu'en matière de maîtrise des dépenses nous n'avons pas de leçons à recevoir », dit l'élue.

RÉGION ■ L'assemblée de Bourgogne Franche-Comté se réunit aujourd'hui et demain en session plénière

Pourquoi la région pactisera avec l'État

Les conseillers régionaux se réunissent aujourd'hui et demain à Dijon. Marie-Guite Dufay y annoncera la signature du pacte financier avec l'État.

Alexandra Caccivio

La loi du 22 janvier 2018 de programmation pour les finances publiques prévoit que les collectivités locales participent à l'effort de réduction des dépenses publiques en limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. Le texte a provoqué un tollé. Nombre de collectivités refusent de signer ce pacte avec l'État alors que la date butoir est fixée au 30 juin.

Un certain nombre de thèmes exclus

Aujourd'hui, Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, fait partie des élus qui ont annoncé qu'ils signeraient. Selon



JUSTIFICATION. « Nous avons obtenu qu'un certain nombre de thèmes soient exclus du pacte avec l'État », justifie Marie-Guite Dufay, qui va signer le pacte financier avec l'État.

elle, la moitié des régions devraient signer. « Nous avons obtenu qu'un certain nombre de thèmes soient exclus du pacte avec l'État », justifie l'élue. Parmi ces thèmes notamment : l'impact du transfert aux régions des transports scolaires et interurbains ; l'augmentation

des dépenses issues de la gestion des fonds européens ou encore les dépenses issues du transfert des trains d'équilibre du territoire. Autres arguments, la présidente du conseil régional estime que la signature est la seule solution pour qui veut poursuivre

la négociation avec l'État, notamment en cas de dépassement des objectifs fixés. Elle rappelle, enfin, qu'en cas de dépassement des objectifs, les pénalités appliquées seront mino- rées pour les collectivités signataires.

Il n'empêche. Ce pacte financier sera un des su-

■ DÉFIANCE

Gestion. Même si elle signera le pacte financier avec l'État, Marie-Guite Dufay ne cache pas son désaccord sur la méthode adoptée par le gouvernement pour imposer des économies. Une méthode qui tourne le dos à l'histoire de la décentralisation et au principe de libre administration des collectivités locales. Une méthode qui crée de la « défiance » vis-à-vis du gouvernement. Une méthode qui crée, enfin, un sentiment d'injustice : « Nous sommes traités comme les collectivités qui n'ont jamais fait d'efforts alors qu'en matière de maîtrise des dépenses nous n'avons pas de leçons à recevoir », estime l'élue.

nouvelles économies demandées, le risque est grand de voir la région se recentrer « exclusivement sur ses compétences obligatoires ».

La région prête à dépasser le seuil

Marie-Guite Dufay, lors d'une conférence de presse organisée hier, s'en défend. « Nous ferons tout pour rester dans la limite de 1,2 % » mais, dès 2019, elle n'exclut pas de dépasser ce seuil « choisis- nière aléatoire ». « Pour moi, la priorité, c'est de tenir mes engagements de campagne », dit-elle.

La mise en place du service public de l'efficacité énergétique, par lequel la Région va financer (outre des diagnostics énergétiques) les travaux dans les logements des foyers les plus précaires, en fait partie. Elle devrait être votée en session cette fin de semaine – même si c'est potentiellement « un gouffre financier ». Huit territoires ont été retenus pour l'expérimenter, dont deux dans l'Yonne, la communauté de communes de Puisaye Forterre et la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. ■

jets sur lesquels l'opposition l'attaquera, lors de la session plénière (aujourd'hui et demain), en s'appuyant notamment sur l'avis du conseil économique, social et environnemental (le Ceseur Bourgogne Franche-Comté).

Les membres du Ceseur, réunis mardi en plénière, estiment que, face aux

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502
21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

